

Mai
2018

ÉPISODE 1: ENTRE LE 22 ET LE 28 MAI, QUELLE STRATÉGIE ADOPTER?

■ L'élève obtient « oui » ou « oui, si » à la formation qu'il veut vraiment suivre l'an prochain :

- Il faut lui conseiller de **valider ce vœu et de libérer tous les autres** « par solidarité » avec ses camarades, puisque le système est construit sur une procédure continue. Lorsque le choix de l'élève est certain, il n'y a pas lieu d'attendre.
- En cas de « oui, si », l'élève doit **vérifier le dispositif d'accompagnement proposé** avant d'accepter, puisque l'acceptation de cette formation vaut aussi acceptation du dispositif d'accompagnement. Si l'élève refuse l'accompagnement, il refuse le vœu.

■ L'élève préfère un vœu « en attente », mais obtient un ou plusieurs « oui » ou « oui, si »

- Il faut absolument **garder le vœu privilégié en attente, et ce, au moins jusqu'au 7 juillet**, date des résultats du bac et du début des inscriptions dans les filières post-bac. Des places vont se libérer tout au long du processus, mais en particulier fin juin/début juillet, car :
 - certains élèves seront pris dans des formations hors Parcoursup (et le plus souvent sélectives) qui ne donneront leurs résultats que tardivement ;
 - certains élèves échoueront au bac ;
 - certains élèves auront tardé à faire tomber leurs vœux « en attente », mais seront assez haut sur les listes complémentaires.
- Ne pas oublier de choisir néanmoins parmi les « oui » ou « oui, si » un vœu « satisfaisant » pour être certain d'obtenir quelque chose parmi ses choix.
- Attention, **le rang de classement est une indication anxieuse et parfois trompeuse!** Sauf dans le cas des filières sélectives, personne ne sait

Rappel Oui? Oui, si? Non? En attente?

Chaque élève a formulé un certain nombre de vœux. Pour chaque vœu, et de façon indépendante, les élèves recevront un résultat :

- « Oui » : la filière s'engage à accepter l'étudiant : il devra encore s'y inscrire.
- « Non » : uniquement pour les filières sélectives (DUT, BTS, CPGE, IEP, licences sélectives, écoles...).
- « En attente » : l'étudiant est sur une « liste complémentaire » : la filière attend les réponses des étudiants qui ont été acceptés directement.
- « Oui, si » : la filière s'engage à prendre l'étudiant, mais avec un dispositif de remédiation ou d'accompagnement.

aujourd'hui le rang qu'aura le dernier pris sur la liste complémentaire. Cette information ne sera pas donnée aux élèves, donc il ne faut pas renoncer à un vœu à cause de ce rang, même s'il paraît très loin du nombre de places proposées (par ex., 500^e pour une licence de maths à 50 places... Dans les faits la filière n'inscrit que 30 élèves qui ont vraiment choisi en juillet d'y aller, parce que c'était un vœu « pis-aller » de type « pastille verte »).

■ **L'élève n'obtient que des « en attente » :**

- **Pas de panique !** Il faut d'abord **rassurer l'élève, car c'est une situation « normale » le 22 mai !** Le ministère estime que la moitié des élèves sont possiblement dans ce cas, mais c'est une situation transitoire. Il faut patienter, en essayant de garder un état d'esprit serein. C'est un des enjeux difficiles tant certains sont à l'affût pour dénoncer les dysfonctionnements, et annoncer la fin du monde, comme si pouvoir dire « j'avais raison », était plus important que l'avenir des élèves.
- Le « pari » du dispositif est que la majorité des lycéens obtiendra au moins une réponse « oui » ou « oui, si » avant les écrits du bac (le 18 juin). Même dans le cas contraire, une majorité des lycéens obtiendra **comme avec APB** (2^e tour) une réponse début juillet.
- Il est aussi possible de s'inscrire à la procédure complémentaire à partir du 26 juin, et au moins d'aller voir les formations qui disposent de places disponibles.

L'élève n'obtient que des « non » :

- Il a demandé **uniquement des filières sélectives**. Ce cas devrait être rarissime, tant les professeurs du second degré ont été attentifs à accompagner et expliciter les risques de ce type de démarche.
- Il faut veiller à ce que l'élève demande le réexamen de sa situation par la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (Caaes) dès le 23 mai. L'élève sera alerté par Parcoursup de cette procédure, et des démarches à accomplir.
- Attention, il aura 15 jours pour le faire.
- Il peut aussi refaire des vœux dans la procédure complémentaire à partir du 26 juin.

Pour le Sgen-CFDT, l'enjeu fondamental pour les équipes de lycée est d'accompagner les élèves afin qu'ils restent sereins et motivés pour réussir leur baccalauréat. Les élèves n'ont pas à pâtir des choix politiques ou techniques. La professionnalité de chacun doit permettre de dédramatiser et d'assurer un climat apaisé pendant cette période d'examen.